



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Éradication de la poliomyélite

Question écrite n° 26740

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les engagements de la France pour l'éradication de la polio. A ce jour, il n'existe en effet toujours pas de traitement contre la poliomyélite que l'on pense « à tort » être une maladie d'un autre âge et qui aboutit dans un cas sur deux cents à une paralysie irréversible. Tout enfant infecté est ainsi susceptible de déclencher une nouvelle épidémie de grande ampleur et l'échec de l'éradication dans les derniers bastions où la poliomyélite résiste (Afghanistan, Pakistan mais aussi Nigéria qui reste un pays endémique) pourrait aboutir à ce que 200 000 nouveaux cas apparaissent dans le monde d'ici 10 ans. Les derniers chiffres recensés par l'OMS révèlent une augmentation des cas de poliomyélite sauvage (29 cas au total dont 21 cas en Afghanistan contre 13 cas en Afghanistan en 2017) ainsi que des cas de poliomyélite de type 2 (induite par le vaccin). Fin 2019, la résurgence de la poliomyélite au Cameroun et en République démocratique du Congo ainsi que les scènes de paniques au Pakistan et en Afghanistan après de fausses rumeurs sur le vaccin anti-poliomyélite, démontrent la fragilité des résultats. Avec la conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial et la réunion ministérielle du G20 sur la santé et à l'heure de la présentation prochaine d'un projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique française de développement et de solidarité internationale, il est plus que jamais nécessaire de poursuivre les efforts avec le même engagement : plus on prolongera le calendrier d'éradication, plus le risque de résurgence de la poliomyélite sera élevé. C'est pourquoi elle souhaite connaître ses intentions et engagements pour débloquer des fonds et contribuer concrètement aux campagnes de vaccination des enfants à travers le monde grâce à la conception des solutions innovantes pour accéder aux régions géographiques les plus reculées afin d'atteindre les derniers foyers où subsiste la maladie.

Texte de la réponse

La France joue un rôle important pour atteindre l'objectif d'éradication de la poliomyélite en finançant de manière significative l'Alliance mondiale pour les vaccins (GAVI) en étroite coordination avec les autres grands acteurs mobilisés contre cette maladie tels que le Royaume-Uni et la Fondation Gates. Le Plan stratégique pour l'éradication de la poliomyélite 2013-2018 de l'Organisation mondiale pour la santé prévoyait l'introduction du vaccin antipoliomyélique inactivé (VPI) dans les campagnes de vaccination systématique. GAVI, sur financements de l'initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite (IMEP), a œuvré à l'introduction de ce vaccin dans les 73 pays les plus pauvres au cours de cette période. La résurgence de la poliomyélite est en effet essentiellement liée à l'usage de vaccins oraux qu'il convient de remplacer au plus vite par le VPI. A la demande du conseil de surveillance de la poliomyélite, GAVI a ensuite approuvé, en 2019, le financement des doses de vaccin antipoliomyélique inactivé (VPI) pour 2019 et 2020. La nouvelle stratégie de l'IMEP 2019-2023 n'incluant pas le financement du VPI, GAVI a prévu d'investir 800 millions de dollars pour accélérer encore son déploiement entre 2021 et 2025. Cet appui contribuera à orienter le marché des vaccins à court terme et soutiendra aussi la mise au point d'un nouveau vaccin à un prix abordable couvrant, en une seule injection, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, Haemophilus influenzae de type B, l'hépatite B et la poliomyélite sous forme de VPI. Ce vaccin dit "hexavalent" ou "6 en 1" remplacera à terme le vaccin actuel dit "pentavalent" couvrant les 5

infections citées sans la poliomyélite qui a été introduit avec succès par GAVI dans tous les pays bénéficiant de son soutien. L'usage du vaccin antipoliomyélitique inactivé (VPI) étant essentiel à l'éradication de cette maladie, la France participe de manière active à sa diffusion à travers le financement qu'elle apporte à GAVI et qui s'élève à 465 millions de dollars pour la période 2016-2020.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26740

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2020](#), page 1154

Réponse publiée au JO le : [28 avril 2020](#), page 3130